



HAL
open science

Les associations à l'épreuve de la mixité, de la parité et du genre

Yves Raibaud

► **To cite this version:**

Yves Raibaud. Les associations à l'épreuve de la mixité, de la parité et du genre. Congrès de l'association française de sociologie de Bordeaux, 4 septembre 2006, 2006, Bordeaux, France. halshs-00368383

HAL Id: halshs-00368383

<https://shs.hal.science/halshs-00368383>

Submitted on 16 Mar 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les associations à l'épreuve de la mixité, de la parité et du genre

Yves Raibaud, maître de conférences, IUT Michel de Montaigne de Bordeaux.
Membre de l'UMR 5185 du CNRS-ADES, raibaud.yves@wanadoo.fr

Mots-clés : associations, animation, mixité, parité, genre

Résumé : Les associations et leurs animateurs-trices bénévoles et professionnel-les, lorsqu'ils-elles défendent les valeurs républicaines et l'éducation populaire ne sont pas à l'abri de critiques concernant les inégalités qu'ils-elles reproduisent ou construisent dans le domaine des rapports sociaux de sexe. Comprendre cette distorsion entre discours et pratiques demande de revenir sur l'histoire des associations, d'analyser les compétences sexuées des bénévoles et leurs transitions professionnelles, de déconstruire l'idéologie de la complémentarité. Face à l'ethnicisation des problématiques de genre, les associations décrites sont-elles garantes d'une norme institutionnelle dans le domaine de la sexualité, des droits de la femme, de la famille ? Les décalages entre discours et pratiques peuvent être traités sous la forme d'un diagnostic de genre interne aux associations et à l'instauration de débats et de pratiques langagières renouvelées.

Les associations vues sous l'angle de la mixité, de la parité ou du genre¹ n'offrent pas de grandes différences avec ce qui est décrit sur ce sujet en sociologie du travail, sociologie politique, sociologie de l'éducation ou sociologie de la jeunesse. Nombreuses quand elles sont bénévoles ou militantes, les femmes sont peu à présider les associations ou à les représenter dans des instances paritaires de décision (D.Ferrand-Bechmann, 2004). Animatrices en voie de professionnalisation, elles forment la grande masse des emplois précaires ou à temps partiel dans les centres de loisirs, l'accueil périscolaire et les centres de vacances. Bien intégrées à l'école où elles semblent – jusqu'à un certain niveau – mieux réussir que les garçons, les jeunes filles sont sous-représentées dans les activités de loisirs organisés, qu'elles soient sportives ou culturelles, et elles y sont souvent cantonnées dans des activités spécifiquement « féminines ». Cette asymétrie se confirme dans tous les âges de la vie et s'accroît selon les milieux sociaux, ce qui apparaît comme une aggravation des inégalités. Il en est de même si l'on examine – c'est plus rare – la condition masculine et les rapports de domination qui existe entre hommes, qu'ils s'expriment sous la forme de la compétition politique, professionnelle ou sportive, du virilisme ou de l'homophobie. Si l'image de l'homme président, directeur ou compétiteur sportif est présente à l'esprit dans la description des rôles féminins dominés, il est d'autres façons d'envisager les stéréotypes de genre à l'intérieur même de l'identité masculine. Le délinquant est montré sous les traits d'un jeune garçon et les solutions apportées, lorsqu'elles ne sont pas coercitives, reviennent à créer des espaces de loisirs et d'expression masculins, encadrés par des animateurs bénévoles ou professionnels. Le demandeur d'emploi est psychologiquement brisé, l'homme viril souffre dans la précarité.

Ces faits sont présentés comme étant le reflet des conditions sociales et des modes de vie. Ils permettent rarement de dépasser le constat de la différence sexuée des situations, des pratiques et des comportements et tendent implicitement à montrer que ceux-ci correspondent au libre choix des individus, voire au caractère naturel des goûts et des conduites prêtés aux femmes et aux hommes. Comment se fait-il que la vie associative, si souvent engagée dans des actions ou des combats liés à l'égalité et la justice, reflète si peu de différence dans ce domaine avec le monde du travail, de la politique ou de l'école ? La thématique des rapports sociaux de sexe a été pourtant présente dans l'histoire des associations d'éducation populaire et dans celle de l'animation. La mixité (mouvements de jeunesse et d'éducation populaire), la parité (mouvements syndicaux et politiques), les combats

¹ Cet article reprend pour partie les conclusions du Colloque ISIAT-Université Michel de Montaigne de Bordeaux, 30 et 31 janvier 2006 : « Mixité, parité, genre : quels enjeux pour l'animation ? », ouvrage à paraître sous la direction de J.C. Gillet et Y. Raibaud chez L'Harmattan, collection Animation et Territoires, fin 2006. J'ai pris le parti de parler globalement du « champ des associations et des animateurs-trices bénévoles et professionnel-le-s », d'une part pour éviter la question souvent traitée de la différence entre bénévole, militant-e, volontaires ou professionnel-le-s (D. Ferrand-Bechmann, G.Poujol, J.P.Augustin et J.C.Gillet, J.M.Mignon, revue *Agora Jeunesse* etc.), d'autre part pour indiquer le degré d'engagement des associations citées dans des actions d'intérêt général, souvent proches de l'éducation populaire (que les spécialistes de la typologie des associations me pardonnent ce parti-pris explicable par mon parcours professionnel et par le sujet traité).

pour la légalisation de l'avortement et de la contraception (mouvements féministes, planning familial) se sont imprimés dans cette histoire comme des valeurs et des ressources éthiques.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Les inégalités de positions entre hommes et femmes dans la vie associative persistent, la ségrégation des sexes se perpétue dans l'espaces des loisirs, la division sexuée du travail est clairement installée dans le secteur de l'animation, les références à la question du genre sont absentes dans les discussions associatives comme dans les référentiels de formation des animateurs-trices. Outre que le secteur associatif continue à être un des lieux privilégiés pour l'accession des hommes aux fonctions électives en politique, il est également un des laboratoires où s'expérimentent la restauration de la domination des hommes sur les espaces publics (exemple des cultures urbaines), une pédagogie de la division sexuée du travail (exemple des centres de loisirs), l'encouragement à l'expression culturelle de l'identité masculine et à sa réception par le public des jeunes filles, etc. Ces observations n'ont cependant pas pour but de conclure sur le caractère permanent de la reproduction de la domination masculine chez les bénévoles, dans les associations et pour les professionnel-les de l'animation. Contre une « vision désespérante et même autodestructrice » qui supprime « l'acteur social », Alain Touraine « croit au contraire que les luttes féministes, comme d'autres, portent de nouvelles aspirations et surtout une nouvelle représentation que les femmes ont d'elles-mêmes et de leur place dans la vie sociale » (A. Touraine, 2006, p.9) propos auquel pourrait répondre en écho le livre de Daniel Welzer-Lang « Les hommes aussi changent » (D. Welzer-Lang, 2004).

Alors que faire ? En préalable nous nous posons la question de savoir si la vie associative est un cadre particulier qui expliquerait cette distorsion entre discours et pratiques. Le débat sur la mixité dans l'histoire de l'éducation populaire, la problématique du *care*² dans l'engagement humanitaire et le travail social, le faible écart qui existe entre identité personnelle et identité professionnelle chez les animateurs-trices, le fait qu'une norme institutionnelle cherche à orienter les pratiques des populations les plus éloignées culturellement et socialement du « centre » sont quelques-unes des pistes qui peuvent nous permettre de percevoir les particularités de notre objet par rapport à d'autres approches sociologiques. Ces interrogations qui tentent de décrire l'objet de la façon la plus large possible invitent à la réalisation de « diagnostics de genre » dans les associations. Elles peuvent susciter les débats et contribuer à « l'encastrement » de la question des rapports sociaux de sexe dans la question égalitaire pour les associations les plus engagées, notamment celles qui sont proches de l'éducation populaire et des valeurs républicaines.

1. Les associations sont elles neutres ?

La neutralité consiste à considérer que la distinction entre masculin et féminin ne s'applique pas au niveau de discours qui est employé (ce qui s'exprime le plus souvent par l'utilisation du masculin neutre ou du masculin pluriel) et par conséquent au niveau des actions menées. Les associations (les bénévoles, les animateurs-trices) penseront que leurs actions et la manière dont elles sont gérées ont un caractère universel ou bien que les catégories sociales, socioculturelles ou ethniques sont plus importantes que la catégorie du genre. Elles considéreront parfois que le sujet du genre doit être traité dans un cadre particulier ou bien par des associations spécialisées : une association à caractère social peut envisager qu'une autre défendant les droits de la femme lui soit complémentaire dans son action. La problématique est généralement « impensée » car le cadre légal qui a imposé la mixité et impose aujourd'hui la parité en politique semble issu tout droit des combats de l'éducation populaire et des valeurs républicaines et qu'il paraît aujourd'hui définitivement acquis. Il est donc nécessaire de revenir sur ces croyances et sur l'oubli de débats contradictoires

Le débat sur la mixité dans l'histoire de l'éducation populaire

La mixité, c'est d'abord la présence commune des garçons et des filles à l'école. La non mixité avait prévalu en 1881 après un débat qui opposait les militants de la coéducation (libertaires) et les partisans de la séparation (moralistes), les plus nombreux. La loi de 1881 clôt le sujet. « *L'école*

² Par référence au *care works*, métiers du soin, de l'affection, de l'attitude maternante, compétences supposées être naturelles chez les femmes.

Ferry marque une étape : non mixte, elle est égalitaire dans ses programmes et (presque) dans ses maîtres, les institutrices faisant figure de premières intellectuelles » (M. Perrot, in Sciences Humaines hors série déc.2005 p.13). Le débat se prolonge un peu à travers les mouvements de jeunesse. Mais à part quelques expériences dans l'entre deux guerres tentées chez les mouvements laïques et chrétiens (les auberges de jeunesse) ou proches du parti communiste (les faucons rouges) il faudra attendre 1944 et la fondation des Francas pour qu'il soit relancé. Si la mixité se généralise entre 1957 et 1975, c'est pour des raisons de massification du système scolaire (réforme Haby, collège unique) et parce que les résistances s'amenuisent après des années d'évolution marquées par le vote des femmes, leur entrée massive sur le marché du travail, les lois libéralisant le divorce, l'avortement et la contraception. Elle s'impose aussi par des effets superstructurels liés au déclin du monde rural puis à celui de la classe ouvrière et à la croissance des classes moyennes. Quelques décennies plus tard, l'arrivée de nouvelles populations immigrées issues de pays francophones qui s'agrègent aux migrants des générations précédentes « ethnicise » les classes populaires sur des territoires périurbains fragilisés et relance de façon spectaculaire le débat sur la mixité avec « l'affaire du voile » dans un double contexte de domination : lutte des classes, domination masculine (N. Guénif-Souilamas et E. Macé, 2004).

Françoise Tétard, historienne³

« L'approche historique de la mixité dans l'animation, c'est l'histoire d'un creux, tout est à faire et on ne peut pas inventer des archives qui n'existent pas. On peut cependant tenter de définir une méthode. En premier lieu compter les hommes, les femmes et pointer dans les documents les discussions autour de la mixité, de la co-éducation, de la « germination », de la co-instruction. En second lieu définir le champ : s'agit-il des mouvements d'éducation populaire ? De l'intervention de l'Etat, en particulier du ministère de la Jeunesse et des Sports ? Des animateurs professionnels et des politiques jeunesse ? ».

« Pour l'éducation populaire il existe des archives sur quelques expériences originales : la branche « route » des scouts à Bordeaux, les discussions sur la fusion entre les Eclaireuses et les Eclaireurs de France (EEDF) qui portent sur la question du flirt, des activités viriles : on y mesure la défiance des commissaires nationaux, l'incompréhension du public... Dans l'état actuel de la recherche, on peut imaginer trois catégories dans les mouvements d'éducation populaire. Dans la première se trouveraient les mouvements catholiques de jeunesse, qui imaginent des rapprochement entre filles et garçons à travers leurs organisations spécifiques : scouts et guides, JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) et JOCF etc., menés par des directions « bicéphales à tendance endogame ». Dans la deuxième on trouve les mouvements asexués ou neutres : colos et patros fondés sur des préoccupations hygiénistes, encadrés par des animateurs des deux sexes recrutés pour leur complémentarité. Dans la troisième (ceux qui revendiquent la mixité comme valeur), les Francas et les EEDF développent l'idée de la coéducation, les Auberges de Jeunesse et les Chantiers connaissent un vif succès parce qu'ils permettent concrètement le rapprochement des sexes.

« Du côté du service public on peut opposer un appareil d'animation de tradition chrétienne (les centres sociaux) plutôt féminin et une administration Jeunesse et Sports masculine (il suffit de compter les ministres femmes, et depuis 1940 les inspectrices pour constater leur absence des instances de décision !). Cela montre que plus on se rapproche de l'Etat plus on trouve une gestion de fait masculine. Ce n'est pas sans influence sur la direction des grandes fédérations d'éducation populaire qui sont associées de façon paritaires aux commissions nationales et dirigées depuis leur création par des hommes ».

Même si le contexte légal a imposé la mixité à l'école, celle-ci est plus ou moins effective dans les temps de vie des enfants et des jeunes d'âge scolaire. A l'échelle d'une journée, la mixité est totale à l'école mais relative dans les temps de récréation, de repas, dans les activités décloisonnées, dans l'accueil périscolaire, le centre de loisirs sans hébergement (CLSH) et dans l'offre de loisirs organisés. Dans ces temps de vie on considère qu'il n'y a pas d'obligation pour les garçons et les filles

³ Notes prises le 30 janvier 2006 lors du colloque par l'auteur de l'article.

d'être ensemble et ils semblent généralement préférer la compagnie de leurs pairs. La mixité n'est pas non plus effective à l'échelle d'une année pendant le temps des vacances quand elles sont encadrées ou organisées, étant entendu que la mixité est aléatoire et d'une autre nature dans le cadre familial ou celui de la sociabilité de quartier. Enfin elle se délite à tous niveaux à l'échelle du temps long de la scolarité : dès le collège avec l'orientation précoce des élèves en échec scolaire en fin de quatrième, puis au lycée avec l'orientation professionnelle.

La mixité légale assure une visibilité du principe d'égalité des chances pour les garçons et les filles. Même si elle offre aussi le cadre de nombreuses initiatives pour l'égalité des garçons et des filles⁴ (mais également quelques tentatives pour plaider la restauration d'un école non-mixte), la mixité ne fait partie fondamentalement du programme, comme le relèvent, par exemple, les études sur les contenus des manuels scolaires (J. Méjias, 2005). Elevées dans la mixité, les classes d'âge nées après 1960 semblent choisir « naturellement » et majoritairement des métiers, des activités de loisirs et des rôles sociaux correspondant à leur identité sexuée. Tout offre l'apparence qu'il s'agit de choix individuels. On ne voit pas pourquoi les associations feraient de la surenchère, le problème semble réglé.

La problématique du *care* dans l'engagement et le travail social

Non lucratives, menées par des bénévoles, les associations ne cessent d'innover dans les espaces laissés pour compte entre secteur marchand et action politique. Adhérer, s'engager, militer peuvent recouvrir des actions, des attitudes et des motivations variées dont la complexité est à appréhender le plus souvent à l'échelle de l'individu (B.Lahire, 1998). Il s'agit dans tous les cas de « donner de son temps » dans un rapport non-marchand avec une organisation et plusieurs auteurs se sont penché-e-s sur la spécificité de l'engagement associatif qui dépasse le plus souvent l'opposition bénévole/professionnel-le, le « travail » des bénévoles ayant souvent dans une association les mêmes fondements que l'engagement des professionnel-le-s (D.Ferrand-Bechmann, 1992, J.C.Gillet, 1995). La corrélation entre bénévolat, engagement et *care* n'est pas systématique mais se resserre lorsque l'objet de l'association a un caractère social, pédagogique ou humanitaire. La transition professionnelle des femmes vers les métiers du travail social ou de l'animation se construit sur l'identité personnelle et la représentation généralement partagée (en particulier par les femmes elles-mêmes) qu'il existe des compétences féminines.

Marc Bessin, sociologue⁵

« Il y a beaucoup à défricher dans ce domaine. On peut déjà réfléchir à partir de la thématique 'genre et travail social' et envisager le genre comme un rapport social qui entraîne une assignation des rôles dans la vie professionnelle. On verra que la problématique du care brise la vitrine de la professionnalité et que la problématique de la mixité recouvre souvent l'idéologie de la complémentarité, sorte d'agencement moral sexué ».

« Mais avant il faut se poser la question du déni, du silence : si le travail social a été interrogé par la sociologie critique, pourquoi ne l'a-t-il pas été sous l'angle du genre ? La réponse n'est pas tranchée, bien sûr, mais on peut émettre l'hypothèse que la sociologie des rapports de genre vit en France 'à l'ombre des rapports de classes'. Il faudrait s'interroger sur la place de l'académie dans cette situation, sur la difficulté à importer les travaux anglosaxons. Les sociologues du travail social, quand ils sont des hommes, ont des œillères. La sociologie critique défend par exemple la famille contre l'Etat, qu'il accuse de vouloir 'la police des familles'. A l'inverse la sociologie féministe défend que le privé est politique ».

« L'entrée la plus générale consiste probablement à réfléchir sur la dichotomie passion/raison qui permet de faire fonctionner les stéréotypes de genre : cela permet de ne pas

⁴ On pourrait citer toutes les initiatives prises dans le cadre de l'école maternelle sur les jeux relatifs aux identités sexuées, dans les pratiques sportives à l'école élémentaire et au collège, dans les contenus d'instruction civique, dans les cours de biologie-éducation à la santé, à propos de l'orientation scolaire etc.

⁵ Notes prises le 30 janvier 2006 lors du colloque par l'auteur de l'article.

rester à la féminisation des professions mais de penser à la construction des professions à partir des stéréotypes de genre ».

« Plusieurs axes de travail se dégagent. En premier lieu les métiers du care, c'est la proximité avec le soin, le corps, le sale, métiers réservés aux femmes, et ça n'évolue pas. Exemple : la proportion des hommes chez les 'assistantes sociales' est passée de 1% en 1975 à 7% en 2005. Il faut de plus préciser (question de méthode) ce que les hommes font dans ce métier : ils évoluent le plus souvent vers des postes de direction, ils s'éloignent du public. En deuxième lieu, il faut s'interroger sur le sexe du public. Le travail social a socialisé le travail maternel. L'archétype du partenaire du travailleur social, c'est la femme ouvrière à qui il faut inculquer les bonnes pratiques. Le travail social, comme prolongement du travail maternel, a permis l'accès au travail, donc à l'autonomie, pour les femmes des classes supérieures puis des classes moyennes. Cette professionnalisation révèle l'ambivalence d'un certain féminisme 'maternaliste'. En troisième lieu il faut analyser les processus de professionnalisation influencés par la représentation communément partagée qu'il existe des compétences féminines et des compétences masculines d'une part, des manières différentes de faire le même métier d'autre part ».

« Le care work est représenté comme un travail émotionnel, anticipant les affects et les attentes d'autrui. Il faudrait pouvoir dépasser la dichotomie raison/affect qui participe à la bicatégorisation sexuelle ».

Ces propos sont transposables dans de nombreux domaines professionnels, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la petite enfance. Dans les C.V. des jeunes filles candidates aux formations d'éducatrice de jeunes enfants, monitrice-éducatrice, auxiliaire-puéricultrice et puéricultrice les mentions « *baby-sitting*, aide aux devoirs, aînée d'une famille nombreuse » sont fréquemment évoquées ainsi que des compétences telles que AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur).

2. Compétences sexuées des bénévoles et leurs transitions professionnelles

La transition entre bénévolat et profession se fait ainsi dans la continuité de l'identité sexuée. Cette transition peut s'opérer tout au long de la vie dans un autre sens, amenant une femme qui a quitté son emploi (congé parental, perte d'emploi, retraite) à réinvestir dans la vie associative des compétences professionnelles développées dans un métier faisant appel au *care*. Si le *care* identifie clairement la construction sociale de compétences féminines et leur incorporation, les mêmes processus sont à l'œuvre dans la plupart des engagements bénévoles. La rareté des ressources financières impose une utilisation optimale des ressources humaines, il est donc recommandé à chacun de « mettre de soi » dans son engagement. Lorsque l'action associative requiert l'aide du travail salarié, le recrutement fait appel aux ressources issues de la socialisation familiale des candidats et à celles qu'ils ont pu acquérir dans leurs pratiques personnelles sportives et culturelles (E.Herman, 2006). L'embauche de trois jeunes animateurs d'origine algérienne, ivoirienne et marocaine par un club associatif du Val de Marne dans un rôle de médiateur avec les jeunes du quartier (Sylvain Bordiec in D.Ferrand-Bechmann, 2004) est un cas type où la ressource individuelle de ces animateurs « grands frères » repose sur leur « capital d'autochtonie », tandis qu'on sollicite leur envie d'être utiles à leur semblable et de donner de soi. Le recrutement de ces trois animateurs tient compte également de leurs parcours : le premier suit une formation d'animateur, le deuxième est un sportif de bon niveau, le troisième a un passé de délinquant « repentant »⁶. Ces parcours (notamment les deux derniers) sont censés leur conférer de l'autorité auprès des jeunes du quartier. A l'opposé du *care* évoqué précédemment ce sont des compétences masculines fondées sur l'autorité qui sont décrites mais elles sont gommées par la neutralité du récit (les jeunes...les animateurs...les élus...)⁷.

⁶ Sur la légitimité des « outsiders », voir H.Becker, 1985 (1962).

⁷ Dans la suite de l'article de Sylvain Bordiec, l'auteur évoque le conflit des médiateurs avec la directrice, « blanche » et titulaire d'un diplôme d'animation (DEFA).

Complémentarité des compétences sexuées

Un espace judicieux d'analyse de ces différenciations de rôles sexués est le centre de loisirs (et/ou centre de vacances) avec ses animateurs vacataires tel qu'il est analysé par Judith Vari, Elisa Herman ou Magalie Bacou (colloque de l'ISIAT, 2006). Dans le secteur associatif la plupart des salariés sont vacataires (emploi précaire ou *job* d'étudiant) et n'ont qu'une formation très succincte (BAFA, soit deux fois une semaine de formation). Dans ces conditions les compétences requises pour animer les groupes d'enfants ou de jeunes font appel à leur envie d'agir et à leurs ressources personnelles. Deux types de compétences différencient les animateurs et les animatrices. Le premier sépare les pratiques de loisirs supposées être plus masculines ou plus féminines (pratiques sportives *versus* travail manuel, percussions *versus* danse, informatique et jeux vidéo *versus* théâtre et chant etc.). La division du travail sur ces bases dans le centre de loisirs se fait d'autant plus spontanément que les rôles sexués sont déjà perçus par les enfants, qui peuvent être eux-mêmes à la recherche de modèles nécessaires à la réalisation de soi. La seconde oppose l'autorité au *care*. Les animateurs-trices interrogé-e-s par Elisa Herman en conviennent : c'est mieux qu'il y ait des animateurs, notamment lorsque les animatrices ont des difficultés avec les garçons difficiles. Quand aux petits qui pleurent parce que leur maman ne vient pas, ils iront plus facilement dans les bras d'une animatrice. La formation même minimum que ces animateurs-trices ont reçue et les discussions qu'ils ont entre eux leur montrent que cela ne va pas tout à fait de soi : « *Oui, je pense qu'il y a des garçons qui sont capables d'être câlins, et des filles capables d'être super sportives, un peu autoritaires, mais je pense quand même qu'une fille apporte pas la même chose qu'un garçon, en tout cas dans, dans... dans la vision de l'enfant* »⁸. La responsabilité de la division du travail est renvoyée aux représentations des enfants. Les jeunes animateurs-trices ne s'identifient pas toujours aux rôles sexués qui leurs sont demandés et qu'il leur faut endosser. L'organisation centre de loisirs tend cependant à fonctionner sur le mode de la complémentarité et finit d'assigner chacun à son rôle sexué en cherchant à composer des équipes mixtes. On peut parler d'« idéologie de la complémentarité » lorsqu'il est fait appel à la parité au prétexte de l'équilibre et de la sécurité des enfants, ce qui est propre aux standards de la société hétérosexuée normée⁹.

3. Quand les associations et les animateurs-trices sont garant-e-s d'une norme institutionnelle en matière de genre

La mixité n'est pas remise en cause par ces exemples d'organisation hétérosexuée normée. Le principe du libre choix (des activités, des engagements, des métiers) naturalise les attributs de genre dans un contexte d'égalité garanti par la loi. Les inégalités liées aux rapports sociaux de sexe sont cadrées, les lieux de critique institutionnalisés (associations et mouvements féministes, études de genre à l'université) participant peut-être et malgré eux à l'invisibilité du phénomène. La problématique tend aujourd'hui à se détourner vers les effets de la domination masculine pour les jeunes issus de l'immigration d'une part, à la transformation de la famille et du rapport à la sexualité d'autre part¹⁰.

Ethnicisation des problématiques de genre

Depuis quelques années, le traitement par les politiques publiques des questions autour de l'égalité des hommes et des femmes et leur émergence dans l'espace public et médiatique ont eu lieu conjointement aux problèmes posés en filigrane par l'immigration (banlieues, délinquance, incivilité, terrorisme, religion, laïcité, voile, mariages forcés, polygamie ou prostitution, discrimination, stigmatisation ethnique ou raciale, mémoire coloniale, etc.)¹¹. Ce croisement s'opère logiquement dans

⁸ Joachim, 20 ans, animateur depuis deux ans et étudiant en DEUG cinéma in E.Herman, 2006

⁹ Elisa Herman note aussi que l'exigence d'interchangeabilité (un-e animateur-trice doit pouvoir en remplacer un-e autre) est sujet de discussion et peut-être une base positive de changement dans la reproduction du modèle de la complémentarité (E.Herman, 2006).

¹⁰ Merci à Eric Gallibour de sa coopération pour la rédaction de ce paragraphe. Voir également N. Guenif-Souilamas et E. Macé, *Les féministes et le garçon arabe*, L'Aube, 2004 et M.Iacob, et P.Maniglier P., *Anti-manuel d'éducation sexuelle*, Bréal, 2005.

¹¹ Cf. Le Livre vert sur l'égalité et la non-discrimination dans l'Union européenne élargie, adopté par la Commission européenne le 26 mai 2004. <http://www.stop-discrimination.info>

le champ des associations et de l'animation, mais les questions d'égalité des sexes qui touchent les jeunes - et notamment ceux issus de l'immigration - sont souvent définies en creux sans qu'elles soient vraiment abordées de front. Le risque est grand que ces questions soient occultées, notamment si les difficultés que rencontrent les associations et les animateurs-trices avec ces publics les conduisent à adopter une position victimaire. Cette attitude peut les conduire à entrer dans des jeux de désignation, de dévalorisation ou de dépréciation qui favorisent un marquage moral des identités de ceux et celles qui ne partageraient pas les valeurs égalitaires défendues par les associations et les animateurs-trices. On voit là les dérives sectaires possibles d'une cause défendue qui serait emprunt d'une morale « féministe » et d'un ethos social bien pensant (N. Souilamas et E. Macé, 2004). Dans ce cas, la tentation est grande que ne soient reconnues comme victimes que celles qui seraient en capacité de se mobiliser collectivement, de prendre la parole et de se la voir attribuer. Cette mise en lumière d'un nouveau combat renvoie à l'effacement ou au mutisme des jeunes filles qui participent à la reproduction des rapports de domination masculine et ne prennent la parole ni dans l'espace public ni dans l'espace privé, situation qui contribue à leur forger une image de passivité, tournée vers la tradition et/ou la religion. Si l'on ne tient pas compte du rôle des déterminants sociaux et culturels, la « bonne victime » devient alors celle qui construit sa souffrance en lui donnant une portée universelle. On peut alors faire l'hypothèse paradoxale que plus les politiques publiques légifèrent sur l'égalité des femmes et plus elles risquent en occultant les questions ayant trait à l'immigration de dépolitiser la lutte pour l'égalité des sexes dans la société française en contribuant à son ethnicisation.

Sexualité et famille : de nouvelles normes

La construction de l'identité sexuée des garçons et des filles se joue de plus en plus dans la tension entre l'expérience individuelle marquée par la confrontation aux risques et l'expérience collective qui s'inscrit dans le registre de l'exclusion ou de l'intégration au groupe de pairs. Dans cette dynamique, les rapports entre garçons et filles sont médiatisés par l'appartenance à différentes cultures revendiquées, mais socialement construites (culture de quartier, culture de bande, culture de génération, culture religieuse, culture de consommation, cultures héritées de l'immigration, etc.). Ces différentes cultures entretiennent généralement des clivages et des rapports de domination entre garçons et filles que les associations et les animateurs-trices doivent contribuer à déconstruire, s'ils-elles ne veulent pas participer à leur reproduction. Parallèlement la transformation du regard de la société sur la sexualité produit des discours contradictoires : l'épanouissement sexuel devient une norme, la misère sexuelle une tare, tandis que le retour des préceptes moraux et religieux, en particulier sur la sexualité des jeunes filles, rappelle qu'elle est toujours l'objet d'interdits. Enfin, les risques que comportent les rapports sexuels non protégés incitent à considérer les jeunes, comme des individus (ir)responsables. Ces discours posent le rapport à la sexualité en terme de choix individuel conduisant souvent les animateurs-trices bénévoles ou professionnel-le-s à jouer auprès des jeunes un rôle à plusieurs facettes (adulte, confident-e, pédagogue, éducateur-trice) où ils-elles risquent à chaque instant d'être assimilé-e-s à des entrepreneur-e-s de morale. Les conséquences de cette transformation de la société sur les pratiques et les rôles de animateurs-trices bénévoles ou professionne-le-s démontrent que leur activité relève souvent d'une injonction paradoxale. Dans le cas d'un animateur de quartier qui ne serait pas recruté pour son « capital d'autochtonie », sa parole peut être d'abord entendue comme celle d'un homme (blanc, hétérosexuel, etc.), ce qui implique que son discours sur l'égalité des sexes peut être perçu comme relevant du prosélytisme, notamment s'il suppose que les valeurs ancrées dans le champ des associations et de l'éducation populaire sont *a priori* partagées par les publics auxquels il s'adresse. Enfin son discours peut aussi être appréhendé au travers de la légitimité que lui confèrent dans la société son rôle et son statut social : cela souligne aussi l'enjeu que peuvent représenter pour les associations et les animateurs-trices bénévoles et professionnel-le-s les rapports de domination et de pouvoir qui continueraient de structurer le cadre des relations hommes/femmes dans le champ des associations et de l'animation. Le plus important pour l'animateur dans l'exemple précédent sera de ne pas brandir ostensiblement la bannière de l'égalité entre les hommes et les femmes, mais d'avoir conscience de la part d'arbitraire que son rôle, son discours et sa pratique contiennent.

4. Analyser les distorsions entre discours et pratiques

D'un côté, le principe de l'égalité en droit des femmes dans la société française est le fruit d'un combat militant et politique. De l'autre l'acceptation de la différence sexuée se heurte à la persistance d'une vision androcentrique des rapports entre les hommes et les femmes. Le champ des associations comme celui de l'animation devient un espace privilégié pour rendre visible les décalages entre les discours et les pratiques sur l'égalité entre les hommes et les femmes. La problématique égalitaire participe à un combat et une lutte sociale qui nécessitent d'interroger les processus de reproduction des rapports de domination masculine dans le champ des associations et de l'animation bénévole et professionnelle. Dans ce sens, une approche rationaliste qui envisagerait l'émergence de la question des inégalités hommes/femmes comme une réponse à des transformations récentes des normes et des valeurs de notre société ou l'aboutissement de demandes sociales exprimées par certains groupes (féministes, homosexuels, *queer*) devient obsolète. Elle ferait l'impasse sur l'histoire des associations et de l'animation ou présenterait la prise en compte de cette question comme une adaptation à de nouveaux besoins que des expert-e-s, des professionnel-le-s ou des militant-e-s associatifs-tives pourraient évaluer de façon neutre. Elle ignorerait également les dimensions politiques, sociales, culturelles et religieuses en jeu ainsi que les conflits d'intérêts et les stratégies souvent divergentes des individus et des groupes impliqués dans la définition et le traitement de cet objet.

Les discours n'ont donc pas nécessairement conditionné les pratiques. Il existe un décalage entre les idéologies promues, les valeurs revendiquées et les réalités égalitaires observées entre les hommes et les femmes dans le champ des associations et de l'animation. Si l'on se réfère au modèle d'analyse proposé par Denise Jodelet (D.Jodelet, 1989), ce retard s'expliquerait par une dissonance cognitive qui aurait trois effets sur les représentations du problème. Le premier, qualifié de «distorsion», s'illustre par une tendance à mettre de côté, au nom des valeurs et des idéologies partagées, les enjeux stratégiques de pouvoir et de domination entre les hommes et les femmes au sein des structures et des appareils du champ des associations et de l'animation au profit d'un embellissement idéalisé des rapports égalitaires. Le deuxième dit de «supplémentation», consiste à donner aux acteurs de ce champ des attributs qui ne leur appartiennent pas en propre mais qu'ils possèderaient presque naturellement au nom de leur engagement : une éthique héritée de l'histoire du militantisme et une déontologie partagée les conduisant nécessairement à se préoccuper dans leurs pratiques des questions d'égalité entre les hommes et les femmes. Enfin, l'effet de «défalcation», présentant les animateurs-trices comme des individus asexués, correspond à une suppression d'attribut qui s'exprime plus particulièrement par l'occultation de leur statut sexué qui serait susceptible d'avoir une influence sur leur façon d'appréhender l'égalité entre les hommes et les femmes dans leurs activités. Cette dissonance cognitive permettrait de comprendre pourquoi les inégalités sexuées ont été mises de côté dans le champ des associations et de l'animation bénévole ou professionnelle.

Conclusion

Le croisement des trois notions (mixité, parité, genre) pour l'analyse du champ des associations et de l'animation paraît fructueuse et peut servir de base au diagnostic de genre. Les deux premières notions obligent à compter (ce qui rend visible l'impensé) et à mesurer les inégalités en terme d'accès, de position, de mobilité des hommes et des femmes dans les organisations. La troisième invite à travailler sur les représentations, à déconstruire les systèmes de croyances et d'assignation aux rôles sociaux, à identifier les lieux et les actions qui participent à la reproduction de la domination masculine et/ou de la norme hétérosexuelle. Une organisation non-mixte a des chances d'être non-paritaire dans ses instances de décision et son encadrement professionnel : on peut supposer qu'elle est un lieu qui participe à la construction de l'identité sexuée (exemple des cultures urbaines). Une organisation mixte encadrée par un personnel majoritairement féminin peut être génératrice de tension s'exprimant par un refus de l'autorité et participant à l'émergence de groupes masculins, de leurs leaders et de normes fondées sur la domination masculine (exemple des centres de loisirs et/ou de vacances) etc.

Cette approche pragmatique peut contribuer au développement de pratiques discursives et/ou langagières à l'intérieur des associations, fondées sur des protocoles renouvelés : questionnement sur

la parité, les positions de pouvoir, les compétences attribuées à un sexe plutôt qu'un autre ; refus du masculin-neutre, féminisation des noms de fonction ou de métier, interrogation sur les lapsus, l'humour sexiste ou homophobe... « *Penser les changements est possible grâce au pôle utopique où le genre disparaît comme système hiérarchisé produisant les deux groupes (ou classes) de sexe (...) Penser pratiquement cette question témoigne d'une nouvelle donne dans les rapports entre humains, rapports que, pour l'instant, on nomme encore les rapports hommes-femmes, hommes-hommes, femmes-femmes* » (D. Welzer-Lang, 2004, p.338). Ce qui peut être un horizon pour les associations est aussi un défi à relever pour les animateurs-trices bénévoles et professionnel-les.

Je remercie particulièrement Magalie Bacou, Marc Bessin, Eric Gallibour, Jean-Claude Gillet, Elisa Herman, Françoise Têtard, Judit Var, Daniel Welzer-Lang dont j'ai utilisé dans ce texte les contributions au colloque de l'ISIAT du 30 et 31 janvier 2006 à Bordeaux.

Bibliographie

- Augustin J.P., Gillet J.C., *L'animation professionnelle*, Paris, L'Harmattan, 2000
 Baudelot C. et Establet R., *Allez les filles !*, Paris, Seuil, 1991
 Borillo D., Lochak D., *La liberté sexuelle*, PUF, 2005
 Bourdieu P., *la domination masculine*, Paris, Seuil 1998.
 Dubar C., *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, A. Colin, 1992
 Fassin E., *L'inversion de la question homosexuelle*, Paris, Éditions Amsterdam, 2005
 Ferrand-Bechmann D., *Bénévolat et solidarité*, Paris, Syros, 1992
 Ferrand-Bechman D. *Les bénévoles et leurs associations*, L'Harmattan, 2004
 Fize M., *Les pièges de la mixité scolaire*, Paris, Presses de la Renaissance, 2003
 Gallibour E., Raibaud Y., La formation des animateurs en Guyane française, in Gillet J.C. *L'animation dans tous ses états ou presque*, Paris, L'Harmattan, 2005
 Gillet J.C. *Animation et animateurs* Paris, L'Harmattan, 1995
 Gillet J.C. (sd) *Les associations, des espaces entre utopie et pragmatisme*, Pessac, PUB, 2001
 Gillet J.C et Raibaud Y., *Mixité, parité, genre : quels enjeux pour l'animation ?* articles de M. Bacou, D. Welzer-lang, E. Gallibour, J.C. Gillet, E.Herman, F. Têtard, J. Vari, Paris, L'Harmattan, à paraître fin 2006
 Goffman E., *L'arrangement des sexes*, Paris, La Dispute, 2002
 Guenif-Souilamas N., Macé E., *Les féministes et le garçon arabe*, Paris, L'Aube, 2004
 Héritier Augé F., *Masculin-féminin. La pensée de la différence*, t1, Paris, Odile Jacob, 1996
 Héritier Augé, F. *Masculin-féminin. Dissoudre la hiérarchie*, t2, Paris, Odile Jacob, 2002
 Iacub M., Maniglier P., *Anti-manuel d'éducation sexuelle*, Bréal, 2005
 Jodelet D., (dir), *Les représentations sociales*, Paris, PUF, coll. Sociologie d'aujourd'hui, 1989
 Lahire B., *l'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 1998
 Laufer J., Marry C., Maruani M., et alii *Masculin-féminin, questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Puf 2001
 Maruani M., (s.d.), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005
 NPNS (Ni Putes Ni Soumises), *Le guide du respect*, Paris, Le cherche midi, 2005
 Méjias J., *Sexe et société*, Paris, Bréal, 2005
 Poujol G., (s.d), *L'éducation populaire au tournant des années 70*, Paris, L'Harmattan, 2000
 Raibaud Y., Des lieux construits par le genre, in *Géographie culturelle n°54, p.53 à 70*, Paris L'Harmattan 2006
 Raibaud Y., *Territoires musicaux en région. L'émergence des musiques amplifiées en Aquitaine*, Pessac, MSHA, 2005
 Scott J., *Parité ! L'universel et la différence des sexes*, Paris, Albin Michel, 2005
 Singly (de) F., *Les habits neufs de la domination masculine* Esprit, nov 1993, pages 54-64
 Singly (de) F., *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan, 1996
 Touraine A., *Le monde des femmes*, Paris, Fayard, 2006
 Welzer-Lang D., *Les hommes aussi changent*, Paris, Payot, 2004